

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160336-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 36

OBJET : Saison Accès-Soirs 2016/2017 : demandes de subventions aux partenaires de la Commune

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 9 mars 2016

La saison culturelle Accès-Soirs 2016/2017, constituée de spectacles vivants tous publics, y compris public scolaire et de soirées cinéma, peut bénéficier de subventions diverses.

En effet, le Conseil Départemental, par délibération de son assemblée en date du 18 mai 1999 a mis en place un soutien financier pour les communes et communautés de communes organisant une saison régulière de spectacles vivants. Pour la saison culturelle 2015/2016, la subvention s'est élevée à 10 000 €.

Dans le cadre de son label Scène Régionale, la Ville de Riom a signé une convention triennale avec le Conseil régional qui permet de bénéficier d'une subvention annuelle de 30 000 € pour les années 2013-2014-2015 et 2016.

Un jumelage scolaire a également été formalisé par une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des établissements d'enseignement secondaires rimois et l'Education Nationale. Il a donné lieu pour l'année 2015 à une subvention de la DRAC de 6 000 €.

Le rectorat participe à hauteur de 3 000 € pour la manifestation annuelle « Cours et Jardin » dont l'objectif est de mettre en lien le théâtre avec la jeunesse en organisant des rencontres pendant une semaine entre des élèves d'établissements scolaires de la Région Auvergne Rhône Alpes et des professionnels du spectacle vivant.

Il est proposé de solliciter ces partenaires sur des subventions identiques au titre de 2016, à savoir :

- Conseil Régional : 30 000 €
- Conseil Départemental : 10 000 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles : 6 000 €
- Rectorat : 3 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès des différents partenaires afin d'obtenir des subventions pour cette opération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL